Commission scolaire
de l'Or-et-des-Bois

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois tenue le mardi 18 juin 2019, à 19 h, au centre administratif, 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de M. Gaétan Gilbert.

À laquelle sont présents :
M. Gaétan Gilbert, président
M[me] Annie Chabot, commissaire
M. Martin Côté, commissaire
M[me] Nancy Girard, commissaire
M[me] Guylaine Filion, commissaire
M[me] Sylvie Hébert, commissaire
M[me] Janik St-Pierre, commissaire
M[me] Ruth Tremblay, commissaire
M[me] Marie-Claude Gravel, commissaire, représentante des parents du primaire
M. Rafik Bourennani, commissaire, représentant des parents du secondaire
M. Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA

Sont également présents :
M. Alain Guillemette, directeur général
M[me] Marny Bell, directrice, Service des ressources éducatives et du transport
M[me] Isabelle Bergeron, directrice, Service des ressources humaines
M[me] Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M[me] Nathalie Legault, secrétaire générale
M. Patrick Lortie, directeur, Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement
M[me] Caroline Neveu, conseillère en communications

Sont absents :
M. Steve Paquet, commissaire
M[me] Cindy Picard, commissaire

Ouverture de la séance

Le président souhaite la bienvenue à tous. Puis, les commissaires présents formant quorum, il déclare la séance ouverte.

CC-168-18-19
Adoption de l'ordre du jour.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE l'ordre du jour présenté soit accepté avec l'ajout des points suivants au sujet Questions diverses :

- Loi sur la laïcité de l'État
- Félicitations aux médaillés sportifs

Adoptée à l'unanimité

CC-169-18-19
Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2019

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mai 2019 soit adopté tel qu'il a été rédigé et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée à l'unanimité

COMMENTAIRE
Questions du public.

Aucune question n'est adressée au conseil.

INFORMATION
Rapport des commissaires parents.

Comité de parents

Madame Marie-Claude Gravel, commissaire, représentante des parents du primaire, informe le conseil des sujets abordés par le comité de parents lors de la rencontre du 10 juin 2019.

Comité EHDAA

Monsieur Guy St-Amant, commissaire, représentant des parents d'élèves HDAA, traite des sujets abordés lors de la séance du comité du 17 juin. Il confirme que l'activité annuelle aura lieu le 21 octobre 2019.

INFORMATION
Rapport des comités du conseil.

Comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Martin Côté, commissaire, informe le conseil des sujets abordés lors de la rencontre du comité tenue le 3 juin 2019.

INFORMATION
Évaluation du fonctionnement des séances du conseil 2018-2019

Monsieur Martin Côté, commissaire, présente les résultats de l'évaluation du fonctionnement des séances du conseil 2018-2019. Certains éléments mentionnés dans l'évaluation seront discutés lors de la séance d'août prochain.

CC-170-18-19
Profil du protecteur de l'élève

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, la procédure d'examen des plaintes doit permettre au plaignant qui est insatisfait de l'examen de la plainte ou du résultat de cet examen de s'adresser à une personne désignée par la commission scolaire sous le titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le Règlement concernant la procédure d'examen des plaintes;

CONSIDÉRANT que le mandat actuel du protecteur de l'élève se termine le 31 octobre 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois s'est associée avec la Commission scolaire de Rouyn-Noranda, la Commission scolaire Harricana, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue, la Commission scolaire du Lac-Abitibi et la Commission scolaire de la Baie-James afin de désigner une même personne sous le titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'entendre sur un profil commun;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique concernant le profil du protecteur de l'élève.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Girard,

QUE le profil du protecteur de l'élève soit adopté tel qu'il a été présenté par le comité de gouvernance et d'éthique;

D'AUTORISER la secrétaire générale à participer au processus conjoint d'appel de candidatures.

Adoptée à l'unanimité

CC-171-18-19
Modification au plan d'effectifs 2019-2020 du personnel de soutien

CONSIDÉRANT la résolution CC-159-18-19 adoptée au conseil des commissaires le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2019-2020 pour le secteur de la formation générale aux adultes, plus spécifiquement au Centre l'Horizon.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE le poste ci-dessous soit ouvert :

Corps d'emploi	*Lieu de travail (service)*	*Heures*
Technicien(ne) en travail social	Centre l'Horizon	35 heures

Que le poste ci-dessous soit modifié :

Corps d'emploi	*Lieu de travail (service)*	*Heures*
Secrétaire d'école (30 heures)	Saint-Philippe	35 heures

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION
Poste de direction adjointe, Polyvalente Le Carrefour

Monsieur Alain Guillemette, directeur général, informe le conseil de l'affectation de madame Fannie Bourcier au poste de direction adjointe à la Polyvalente Le Carrefour.

CC-172-18-19
Poste de direction, école secondaire La Concorde

CONSIDÉRANT la résolution CC-124-18-19 modifiant la structure administrative du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de direction à l'école secondaire La Concorde;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE madame Véronique Beaudoin soit nommée au poste de directrice à l'école secondaire La Concorde;

QUE cette nomination entre en vigueur le 1er juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité

CC-173-18-19
Nomination au poste de régisseur à la paie, Service des ressources humaines

CONSIDÉRANT la structure administrative du personnel d'encadrement 2019-2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de régisseur à la paie au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

QUE la Commission scolaire nomme madame Véronique Gilbert au poste de régisseur à la paie au Service des ressources humaines et,

QUE cette nomination entre en vigueur le 5 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

CC-174-18-19
Budget 2019-2020

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 1 965 035 $ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2018 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 11 810 671 $ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 3 689 895 $ a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 $ et moins au montant de 36 912 907 $, et :
- Un nombre de 12 777 immeubles imposables de plus de 25 000 $.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 91 786 897 $ et des dépenses de 93 751 932 $ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION
Taxe scolaire 2019-2020

Madame Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières, présente le taux de taxation 2019-2020 et le taux d'intérêt applicable fixés par le gouvernement.

INFORMATION
Demande du comité consultatif EHDAA

Monsieur Alain Guillemette, directeur général, informe le conseil d'une demande du comité consultatif des services aux élèves HDAA reçu le 18 juin relativement à son budget de fonctionnement.

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

CC-175-18-19
Adoption | Politique de gestion des revenus et des recettes

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 176.1 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires doit s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose la commission scolaire;

CONSIDÉRANT, l'article 193.1 qui stipule que le conseil des commissaires doit instituer un comité de vérification qui a notamment pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT le projet de Politique de gestion concernant les revenus et les recettes présenté par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE la Politique de gestion concernant les revenus et les recettes soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION
Grille de taux compensatoire des déplacements du 1er juillet au 31 décembre 2019

Madame Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières, présente la grille de taux compensatoire applicable pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019.

CC-176-18-19
Adoption | Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2019-2022

CONSIDÉRANT la présentation du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été menées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE le conseil adopte le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles des années scolaires 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, tel qu'il a été présenté.

Adoptée à l'unanimité

CC-177-18-19
Adoption | Actes d'établissement 2019-2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit délivrer annuellement les actes d'établissement de ses écoles et ses centres;

CONSIDÉRANT les résultats des consultations prévues à la Loi ont été menées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Chabot,

QUE la Commission scolaire émette les actes d'établissement 2019-2020 de ses écoles et de ses centres tels qu'ils ont été présentés par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

CC-178-18-19
Adoption | Composition des conseils d'établissement 2019-2020

CONSIDÉRANT les articles 42, 43, 102 et 103 de la Loi sur l'instruction publique relatifs à la composition des conseils d'établissement des écoles et des centres;

CONSIDÉRANT que les consultations obligatoires ont été menées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la secrétaire générale.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Chabot,

QUE la composition des conseils d'établissement soit adoptée telle qu'elle a été proposée et qu'elle entre en vigueur à compter de l'année scolaire 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

CC-179-18-19
Modification au calendrier scolaire | École Saint-Philippe

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 3 journées de concertation au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification au calendrier est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école s'assure :

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école sur la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;

QUE l'équipe-école propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'équipe-école s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité

CC-180-18-19
Modification au calendrier scolaire | École secondaire Le Transit

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 5 journées de concertation au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification au calendrier est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Girard,

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école s'assure :

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école sur la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;

QUE l'équipe-école propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'équipe-école s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité

CC-181-18-19
Modification au calendrier scolaire | École Saint-Isidore

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 3 journées de concertation au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification au calendrier est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Annie Chabot,

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école s'assure :

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école sur la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;

QUE l'équipe-école propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'équipe-école s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité

CC-182-18-19
Modification au calendrier scolaire | École institutionnelle Chanoine-Delisle

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 4 journées de concertation au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification au calendrier est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école s'assure :

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école sur la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;

QUE l'équipe-école propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'équipe-école s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité

CC-183-18-19
Modification au calendrier scolaire | École secondaire La Concorde

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 4 journées de concertation au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification au calendrier est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Rafik Bourennani,

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école s'assure :

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école sur la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;

QUE l'équipe-école propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'école-école s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité

CC-184-18-19
Modification au calendrier scolaire | École intégrée d'Or-et-de-Champs – Édifice Notre-Dame-de-l'Assomption

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de 4 journées de concertation au cours de l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que cette demande de modification au calendrier est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte le temps d'enseignement du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire*;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important dans la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Martin Côté,

QUE la demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'école s'assure :

QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;

QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école sur la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;

QUE l'équipe-école propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;

QUE l'équipe-école s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée à l'unanimité

CC-185-18-19
Octroi de contrats | Déneigement des entrées 2019-2022

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler les contrats de déneigement de nos entrées des écoles et de centres;

CONSIDÉRANT que la période des contrats couvre les années 2019-2020 à 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires approuve les contrats de service de 101 100 $ et plus;

CONSIDÉRANT le nombre de contrats publics déjà octroyés dans ce domaine et le nombre de fournisseurs en mesure d'effectuer ce contrat.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

D'ACCEPTER pour une période de trois (3) ans, le contrat de déneigement suivant dépassant le seuil de 101 100 $:

Secteur	Entreprises	Contrats (3 ans)
Val-d'Or (1)	Paysage 5 saisons	132 410,55 $ (avant taxes)

QUE le directeur général soit autorisé à signer ce contrat;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat;

QUE le Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement soit autorisé à transmettre une fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme requise par le Conseil du trésor, conformément à la règlementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

CC-186-18-19
Octroi de contrats | Déneigement des stationnements 2019-2022

CONSIDÉRANT que nous devons renouveler les contrats de déneigement de nos stationnements des écoles et centres;

CONSIDÉRANT que la période des contrats couvre les années 2019-2020 à 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été déclarée admissible et conforme pour les secteurs de Val-d'Or (1A) et de Malartic;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires approuve les contrats de service de 101 100 $ et plus;

CONSIDÉRANT le nombre de contrats publics déjà octroyés dans ce domaine et le nombre de fournisseurs en mesure d'effectuer ce contrat;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été déposée pour le secteur de Senneterre et le quartier de Dubuisson.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Janik St-Pierre,

D'ACCEPTER, pour une période de trois (3) ans, le contrat de déneigement suivant dépassant le seuil de 101 100 $:

Secteur	Entreprises	Contrats (3 ans)
Val-d'Or (1-A)	Béton Barrette	247 490 $ (avant taxes)
Malartic	Qualipro	131 596 $ (avant taxes)

QUE le directeur général soit autorisé à signer ce contrat;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les ordres de changement, jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur du contrat;

QUE le Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement soit autorisé à transmettre une fiche d'autorisation du dirigeant de l'organisme requise par le Conseil du trésor, conformément à la règlementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

CC-187-18-19
Octroi de contrats | Entretien ménager – École secondaire Le Transit

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues sont conformes.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Nancy Girard,

D'OCTROYER le contrat suivant pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 :

Établissement	Entreprise	Contrat *(1er juillet 2019 au 30 juin 2020)* (excluant les taxes)
École secondaire Le Transit	Entretien C. Gagné	175 397,55 $

D'AUTORISER le directeur général à signer les documents relatifs à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

CC-188-18-19
Adoption | Projets en maintien de bâtiments 2019-2020

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a octroyé à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois des allocations dans les mesures 50621 (Maintien des bâtiments) et 50622 (Résorption du déficit de maintien);

CONSIDÉRANT les besoins déjà exprimés en amélioration et transformation des bâtiments lors de l'adoption du budget d'investissement de mars 2019;

CONSIDÉRANT que les différentes consultations ont été effectuées dans le cadre de la démarche pour l'élaboration du budget d'investissement 2019-2020;

CONSIDÉRANT les évaluations faites par l'équipe du Service des ressources matérielles sur les besoins les plus urgents;

CONSIDÉRANT la liste des projets présentés au conseil des commissaires ici-bas :

Budget 2019-2020

Bâtiment		Projet	Montant
Été 2020	Sainte-Marie	Réfection de la toiture	200 000,00 $
	St-Isidore	Réfection des finis intérieurs	250 000,00 $
	École intégrée d'Or-et-de-Champs Pavillon NDA	Réfection des finis intérieurs - Phase 3	300 000,00 $
	Le Tremplin	Réfection de bassins de toiture	500 000,00 $
	ND de Fatima	Réfection du parement et de l'isolation - Phase finale	1 400 000,00 $
	Le Carrefour	Réfection de bassins de toiture	550 000,00 $
	Des Explorateurs	Réfection du parement extérieur en béton	350 000,00 $
	La Concorde	Réfection du plancher au RDC	900 000,00 $
	Chanoine-Delisle	Réfection du parement extérieur et de l'isolation - Phase 1	600 000,00 $
	Centre administratif	Réfection de la fenestration et de la toiture	400 000,00 $
	Marie-Immaculée	Réfection de la toiture	295 173,00 $
	Total:		5 745 173,00 $

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Sylvie Hébert,

QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois dépose au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur la liste des projets présentés par la direction du Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement de ces diverses mesures;

QUE le conseil des commissaires soit informé de l'avancement des projets retenus.

Adoptée à l'unanimité

CC-189-18-19
Cession de terrain en faveur de la Cité étudiante de Val-d'Or

CONSIDÉRANT que le manque de logements dans la MRC de la Vallée-de-l'Or fait en sorte que plusieurs cohortes étudiantes du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue (CÉGEPAT) et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) ne peuvent démarrer;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de résidences étudiantes pour combler les besoins du Centre de formation professionnelle Val-d'Or, du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue sur un terrain appartenant à la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, a fait l'objet d'une présentation lors de la séance du 19 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que pour réaliser et gérer le projet, la coopérative d'habitation « *Cité étudiante de Val-d'Or* » fut créée;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la CSOB de céder, de gré à gré, une parcelle totalisant 9 382,5 m^2 (terrain B 3020,0 m^2, terrain C 3020,0 m^2 et terrain D 3 342,5 m^2) du lot 5 695 574 du cadastre du Québec à la Cité étudiante de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de session présenté par le directeur du Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement et les conditions qui y sont déterminés;

CONSIDÉRANT qu'une telle cession doit faire l'objet d'une autorisation préalable du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Ruth Tremblay,

D'AUTORISER le président de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois ainsi que son directeur général à signer les documents requis afin de mettre en œuvre la présente résolution lorsque l'autorisation ministérielle requise aura été obtenue pour céder de gré à gré à la Cité étudiante de Val-d'Or une parcelle totalisant 9 382,5 m^2 (terrain B 3 020 m^2, terrain C 3 020 m^2 et terrain D 3 342,5 m^2) du lot 5 695 574 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CC-190-18-19
ACSAT - Délégation au comité de sélection du Prix Coup de cœur CSOB

CONSIDÉRANT la formule retenue pour la remise des prix de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT);

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois doit désigner un projet qui recevra un Prix Coup de cœur et, de ce fait, deviendra éligible au Prix d'excellence de l'ACSAT;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection sera formé pour faire le choix du projet;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires participe à ce comité en déléguant deux représentants.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE monsieur Martin Côté et madame Sylvie Hébert soient désignés comme représentants du conseil au comité de sélection du Prix Coup de cœur;

QUE madame Ruth Tremblay soit désignée comme substitut.

Adoptée à l'unanimité

CC-191-18-19
ACSAT – Nomination des délégués à l'assemblée générale annuelle

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois est membre de l'Association des commissions scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue (ACSAT);

CONSIDÉRANT que l'assemblée générale de l'ACSAT se tiendra le 4 octobre 2019 à La Sarre;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de l'ACSAT permettent à la Commission scolaire de nommer cinq délégués à l'assemblée générale, dont le président.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Marie-Claude Gravel,

QUE les personnes suivantes soient nommées délégués à l'assemblée générale de l'ACSAT :

- Gaétan Gilbert, président
- Guylaine Filion, commissaire
- Sylvie Hébert, commissaire
- Martin Côté, commissaire
- Ruth Tremblay, commissaire

QUE madame Janik St-Pierre soit nommée substitut à l'assemblée générale de l'ACSAT.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION
Suivi | Gratuité scolaire et contribution exigée des parents

Madame Nathalie Legault, secrétaire générale, présente les nouvelles dispositions législatives au sujet de la gratuité scolaire et l'encadrement des contributions financières pouvant être exigées des parents.

INFORMATION
Dépôt | Politique concernant la gestion des dons et des commandites

Madame Caroline Neveu, conseillère en communication, dépose le projet de Politique concernant la gestion des dons et des commandites. Une présentation en sera faite lors de la séance du 20 août prochain.

INFORMATION
Rentrée scolaire – Déroulement de l'activité d'accueil du 22 août 2019

Madame Caroline Neveu, conseillère en communication, informe le conseil du déroulement de l'activité de la rentrée et invite les commissaires à y participer. L'activité se déroulera le jeudi 22 août, à compter de 13 h 30 à la Polyvalente Le Carrefour.

INFORMATION
Rentrée scolaire – Visite des commissaires aux assemblées de parents des écoles

Monsieur Alain Guillemette, directeur général, dépose le tableau des dates des assemblées générales de parents afin que les commissaires puissent confirmer leurs disponibilités. Un suivi sera effectué lors de la séance du 20 août prochain.

INFORMATION
FCSQ – Suivi aux instances.

Monsieur Gaétan Gilbert, président, informe les commissaires des sujets abordés lors des récentes instances de la FSCQ.

INFORMATION
Relations avec la communauté

Suivi | Soirée de reconnaissance
Les commissaires présents soulignent la qualité de la soirée qui souligne le départ à la retraite et les 10, 15 et 25 ans de services du personnel de la Commission scolaire et félicitent le comité organisateur.

Suivi | Complexe multisports Fournier
Monsieur Alain Guillemette, directeur général, informe le conseil des discussions en cours avec la Ville de Val-d'Or relativement à la contribution de la Commission scolaire.

CC-192-18-19
Demande d'appui | Mémoire sur les places en services de garde

CONSIDÉRANT la demande d'appui de mesdames Claudia Dupras Dumoulin et Sophie Germain-Lacroix;

CONSIDÉRANT le mémoire sur le manque de places dans les services de garde éducatifs à l'enfance à Val-d'Or.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Janik St-Pierre,

QUE le conseil des commissaires appui le mémoire présenté par mesdames Claudia Dupras Dumoulin et Sophie Germain-Lacroix;

QUE le président soit mandaté pour adresser à monsieur Pierre Dufour une lettre d'appui à cette initiative au nom du conseil des commissaires.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATION
Questions diverses.

Loi sur la laïcité de l'État
Monsieur Martin Côté, commissaire, demande l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance du 20 août 2019.

Félicitations aux médaillés (compétition d'athlétisme)
Madame Ruth Tremblay, commissaire, souligne les résultats obtenus par nos élèves lors du Championnat provincial scolaire d'athlétisme. Il est convenu que le président transmette une lettre de félicitations aux médaillés.

CC-193-18-19
Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Guylaine Filion,

QUE cette séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Et la séance est levée à 19 h 55.

Gaétan Gilbert
Président

Nathalie Legault
Secrétaire générale
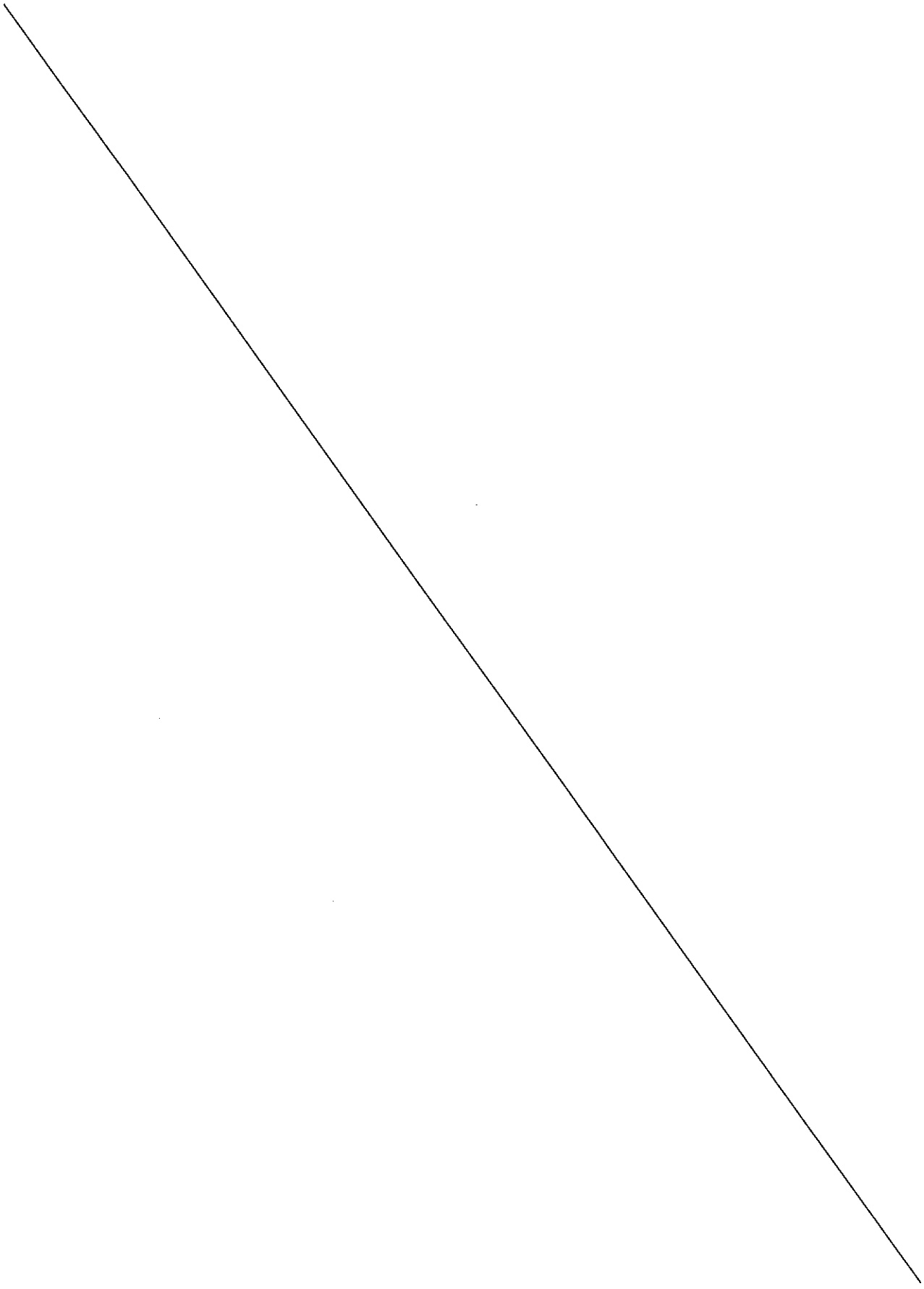
2014